

LE TAC EN VRAC



Bulletin d'information sur la sécurité urbaine dans Ahuntsic-Cartierville

Hiver 2015

Notre mission

Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville est un organisme à but non-lucratif dont la mission est de promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité de la communauté par des actions préventives et l'implication citoyenne. Il est mandataire du programme montréalais en sécurité urbaine *Tandem* depuis 1987.

Les activités de *Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville* sont réalisées grâce à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autres sources de financement.

FAITS SAILLANTS

- ⇒ Avez-vous des craintes en lien avec votre sécurité au domicile? Tandem Ahuntsic-Cartierville offre des **visites-conseils à domicile**, pour augmenter votre sécurité au quotidien. Contactez-nous pour fixer un rendez-vous!
- ⇒ Tandem Ahuntsic-Cartierville offre des **séances d'information à des groupes** sur plusieurs thèmes portant sur la sécurité urbaine comme La sécurité domiciliaire, les déplacements en milieu urbain et la fraude. Contactez-nous!
- ⇒ En 2014, 6 483 mètres carrés de graffitis ont été enlevés sur le domaine public et privé, ceci représente une augmentation de 22% par rapport à l'année précédente! Bravo à l'équipe du projet graffiti!



www.tandem-ahuntsic-cartierville.com

« Pour se servir de sa raison, on a besoin de sécurité et de quiétude. »

- Patrick Süskind



L'équipe Tandem Ahuntsic-Cartierville vous souhaite une bonne année 2015 !

Dans ce numéro

- Faits saillants
- Chronique Cyberintimidation
- À la rencontre de notre nouvelle conseillère
- Quiz sécurité



La cyberintimidation a des conséquences désastreuses pour les victimes. Si tu es dans une situation de cyberintimidation, parles-en avec tes proches!
Sources des photos: LaPresse, Urbania

CHRONIQUE CYBERINTIMIDATION

C'est quoi la cyberintimidation?

C'est une forme d'intimidation fait à quelqu'un par l'entremise de moyens technologiques (réseaux sociaux, courriel, forum de discussion, blogue, messages texte, etc.). Cette forme d'intimidation peut avoir des conséquences sérieuses pour les victimes. La loi interdit certains de ces comportements.

Source: EducaLoi

La cyberintimidation, est-ce un crime?

La cyberintimidation peut être considérée comme un crime. Des clauses sont prévues dans les cas suivants:

1. Si tu utilises les technologies Internet pour harceler une personne de façon répétée, même si tu sais que cette personne se sent harcelée. Ceci est considéré comme **harcèlement criminel**.
2. **L'extorsion** est lorsque tu demandes à un collègue de classe d'apporter des objets de valeur à l'école en les menaçant par courriel.
3. Nuire à la réputation et ridiculiser une personne est une forme de cyberintimidation. Par exemple, si tu écris une fausseté à propos d'un enseignant sur Facebook ou tes collègues de classe peuvent le lire, c'est considéré comme un **libelle diffamatoire**.
4. **Faux messages**: c'est lorsque tu transmet des informations fausses au sujet de quelqu'un par système de messagerie électronique.
5. Le courriel peut être utilisé pour envoyer des **menaces** envers d'autres jeunes. Par exemple : « Si tu te pointes à l'école, je te casse les jambes ».

Sources: Réseau Éducation Média, SPVM

Statistiques et cyber-intimidation

Saviez-vous que la cyberintimidation arrive beaucoup plus souvent qu'on pourrait le croire?

- * 25% des jeunes qui utilisent l'internet ont reçu par courriel des documents haineux sur d'autres personnes.
- * 34% des jeunes de 9 à 17 ans sont victimes d'intimidation ou d'harcèlement sexuel durant l'année scolaire.
- * Parmi ces derniers, 27% sont victimes d'intimidation sur Internet.
- * Les victimes d'harcèlement sexuel se font harceler 47% à l'école, et à 70% sur Internet.
- *

Source: Réseau Éducation Média



« À partir de 12 ans, tu peux être arrêté, accusé et subir un procès devant le tribunal pour adolescent pour les infractions criminelles. »
- EducaLoi
<http://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/la-cyberintimidation>

Source de la photo: Radio Canada

Que faire pour prévenir la cyberintimidation?

Il y a quelques précautions à prendre pour prévenir la cyberintimidation. Selon le SPVM, voici ce que tu peux faire:

- * Ne pas révéler des informations personnelles en ligne, tel que son nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc.
- * Toujours prévenir un adulte s'il y a une situation problématique en ligne, tel que recevoir un courriel menaçant. Quitter la page web tout de suite.
- * Ne pas répondre aux messages de l'intimidateur.
- * Si c'est nécessaire, contacter le fournisseur d'Internet ou du téléphone cellulaire et expliquer la situation.
- * Contacter le service de police s'il y a infraction criminelle.

Source: SPVM

Que faire lorsqu'on est victime de cyberintimidation?

Avoir peur d'aller à l'école n'est pas normal. Si vous êtes victime de cyberintimidation, voici ce que vous pouvez faire :

- * Pour te servir de preuve, sauvegarder la page, le courriel ou le texto qui démontre la cyberintimidation.
- * Même si la cyberintimidation se fait en ligne, ton école doit agir si tu portes plainte. Parler à un adulte de confiance!
- * Pour dénoncer la cyberintimidation sur les sites comme Facebook, YouTube, Twitter, Instagram, dénoncer l'acte au site même. Ces sites web ont les moyens de dénoncer ces actes.
- * Si tu crains pour ta sécurité, porte plainte aux autorités si tu es victime de cyberintimidation.
 - ⇒ Le Service de police de la Ville de Montréal ;
 - ⇒ À Montréal - porte plainte à ton poste de police de quartier ;
 - ⇒ Ailleurs: 9-1-1 Conseils.

Intimidation et écoles

Les écoles québécoises doivent prévoir des sanctions pour l'intimidation au sens large. La cyberintimidation fait partie de ces mesures. Si tu veux te plaindre directement à ton école, voici comment faire:

1. **Écoles publiques:** tu peux te plaindre directement à ta commission scolaire. Si tu n'es pas satisfait, tu peux contacter le protecteur d'élèves de ta région.
2. **Écoles privées:** la présidente ou le président de ton conseil d'administration se charge des plaintes d'intimidation. Tu peux les rejoindre en les trouvant sur le site de recherche Registraire des entreprises. Tu peux aussi déposer une plainte auprès de la Direction de l'enseignement privé, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Sources: SPVM et EducaLoi

En cas de cyberintimidation, tu peux contacter ces organismes ressource qui sauront t'aider et te guider, ou te donner plus d'information. N'hésitez pas à les rejoindre!

Jeunesse, J'écoute



Tel-Jeunes



Cyberaide



Sans frais: 1-866-658-9022

AidezMoiSVP.ca



FAIT TA PART !
AGIS AVEC
CIVISME &
RESPECT!



À la rencontre de notre nouvelle conseillère en sécurité urbaine!

Tandem était à la recherche d'un deuxième conseiller en sécurité depuis cet été, mais nous avons finalement trouvé la bonne personne! Voici **Stéphanie Lemay**, qui a commencé en octobre dernier et qui a accepté cette entrevue.

Q: Parle-nous de tes expériences qui t'ont menée vers le travail que tu fais présentement.

R: Il y a quelques années, j'ai complété un bac en géographie à l'Université d'Ottawa. Entre temps, j'ai occupé quelques postes en administration à Ottawa, mais ceux-ci ne m'ont pas plu. C'est pourquoi j'ai entamé des études supérieures en urbanisme à l'Université de Montréal. Ces expériences m'ont mené à constater l'importance du rôle de l'aménagement des quartiers dans l'expérience urbaine, surtout au niveau de la sécurité au quotidien et du sentiment de sécurité.

Q: Raconte de quelle manière tu en es venue à te retrouver chez Tandem Ahuntsic-Cartierville.

R: Mes études en urbanisme m'ont initié au rôle précieux des organismes communautaires au sein des arrondissements montréalais. Pour commencer mon parcours professionnel, je voulais entrer à cet échelon pour voir ce qui se fait au niveau communautaire. Je voulais me retrouver plus près de la population, plus près des humains. Tandem m'a embauché après une période de voyage et une recherche d'emploi assez ardu.

Q: Quelle fut ta première impression en arrivant à Tandem Ahuntsic-Cartierville?

R: C'est une super belle équipe! C'est un travail important dans un environnement agréable. Je me suis senti à l'aise peu après mon arrivée.

Q: Quel est le titre de ton poste et en quoi ton mandat consiste-t-il?

R: Je suis conseillère en sécurité urbaine et mon mandat consiste à bâtir une série d'animation pour les jeunes dans les écoles, portant sur plusieurs thèmes, entre autres la sécurité lors des déplacements, la sécurité internet et l'intimidation. Je siège aussi sur la table de concertation jeunesse de Bordeaux-

Cartierville, la table de concertation jeunesse d'Ahuntsic, ainsi que la table de concertation Saint-Benoit.

Q: Selon toi, quels seront les plus grands défis auxquels tu auras à faire face dans ton travail?

R: Mon plus grand défi sera de surmonter ma gêne lors des animations. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans ce domaine, mais je sens que je suis bien équipée au niveau de mes connaissances. Je suis prête à apprendre!

Q: Quels aspects de ton travail aimerais-tu que les gens connaissent davantage?

R: Récemment, Tandem a réalisé quelques marches exploratoires, ainsi que des audits piétonniers pour déterminer la sécurité des tronçons de rues problématiques. Ce n'est pas ce que nous faisons au quotidien, mais cette intervention est intéressante pour de futurs aménagements qui permettront d'augmenter la sécurité pour tous les citoyens. C'était vraiment amusant à faire!

Q: Comment les gens te décrivent-ils?

R: Les gens me décrivent comme une femme tranquille et sérieuse lorsque vient le temps de travailler. Par contre, les gens qui me connaissent bien me décrivent comme aventureuse, extrêmement curieuse et toujours à la recherche de nouvelles expériences!

Q: Que fais-tu hors du travail?

R: Je suis passionné par le voyage. J'ai eu la chance de voyager pas mal, et même voyager seul! C'est vraiment enrichissant. Mon dernier voyage était en Argentine, où j'ai pu faire du *backpacking* pour un mois. C'était super, j'ai pu visiter les chutes Iguazu. À part ça j'adore la musique, les concerts et le yoga. J'aime aussi la bouffe de toute sorte, ainsi que cuisiner.

Tandem A-C est présent sur Facebook et Twitter! Suivez-nous pour tout savoir sur nos activités et nos actualités.



L'équipe de Tandem Ahuntsic-Cartierville tient à souhaiter la bienvenue à Stéphanie !

Quiz sécurité en hiver



Question 1: Puisqu'il fait noir tôt, quelle astuce de sécurité est la plus importante lorsqu'on est piéton?

- A) prendre un parcours bien éclairé et achalandé, si possible.
- B) Toujours porter des bottes d'hiver chaudes.
- C) Ne jamais marché seul.

Question 2: À quelle date les pneus d'hiver doivent-ils être installés ?

- A) 15 novembre
- B) 1 décembre
- C) 15 décembre

Question 3: Qu'est-ce qui est le *plus important* de savoir lorsqu'on conduit en hiver?

- A) Ne jamais conduire la nuit, c'est trop froid et dangereux.
- B) Un véhicule met plus de temps à s'arrêter dans des conditions hivernales.
- C) Toujours s'assurer de savoir les conditions météorologiques avant de partir.

Question 4: Les pneus d'hiver en bon état permettent de réduire la distance d'arrêt de quel pourcentage?

- A) 5%
- B) 10%
- C) 15%

Question 5: Que signifie la lumière bleue clignotante sur le véhicule de chasse-neige?

- A) Le véhicule est occupé à déblayer la neige.
- B) Tu peux les dépasser si c'est sécuritaire.
- C) Rester derrière le véhicule en tout temps.

Question 6: L'hypothermie résulte de l'incapacité qu'a le corps à fabriquer plus de chaleur qu'il n'en perd lorsqu'il est exposé au froid, ce qui fait chuter sa température interne en dessous de 35 °C. Vrai ou faux?

- A) Vrai;
- B) Faux.

Question 7: Il est important de déblayer les sorties de votre domicile après chaque chute de neige. Pourquoi?

- A) Pour ne pas glisser sur la neige et se blesser.
- B) En cas d'incendie, la neige ne bloquera pas votre capacité à quitter votre logement.
- C) Pour qu'il n'y ait pas de flaque d'eau lorsque la neige dégèle.

Pour plus d'information consultez les sites web suivant
<http://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/sfttps/tp201212-fra.aspx>
<http://www.preparez-vous.gc.ca/index-fra.aspx>

Bonnes réponses : 1-a), 2-c), 3-b), 4-c), 5-c), 6-a), 7-b)

Nous contacter

Tandem Ahuntsic-Cartierville

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires sur nos services et nos activités!

Téléphone: [514-335-0545](tel:514-335-0545)

Vous pouvez également venir nous rencontrer en personne (du lundi au vendredi de 9h à 16h30) à nos bureaux situés au:

[1405 boulevard Henri-Bourassa ouest, local 004](#)

Notre site web :

www.tandem-ahuntsic-cartierville.com



**Passez un bel
hiver dans
Ahuntsic-
Cartierville !**

